



N° 12 – Décembre 2015

LE MOT DU MAIRE

Chers osmoyens, chères osmoyennes,

Au cours de l'année 2015, notre pays a été marqué par de tristes actualités telles que de ravageuses intempéries ou encore des attentats dont celui de Charlie Hebdo que nous avons malheureusement tous en mémoire. En cette fin d'année, la France est à nouveau en deuil suite aux attentats parisiens particulièrement meurtriers et sauvages de novembre dernier.

Par ailleurs, la situation économique des petites communes est préoccupante suite aux baisses des dotations de l'Etat. Mais votre équipe municipale a œuvré, tout au long de l'année, pour optimiser les dépenses de votre commune et j'ai le plaisir de vous annoncer que nos finances sont saines. Les années qui vont suivre feront tout autant l'objet d'attention de notre part afin de préserver les intérêts de chacun.

Il m'est bien compliqué d'écrire un message d'espoir et d'avenir sans céder à la morosité, mais j'espère que nous aborderons 2016 avec plus d'optimisme et de solidarité.

J'espère aussi que ces fêtes de fin d'année resteront une période festive et que vous passerez d'intenses moments chaleureux entourés de votre famille et de vos amis. Je vous souhaite une bonne année 2016, une belle réussite personnelle et professionnelle.

Ce thème de Noël a d'ailleurs inspiré le comité de rédaction qui, pour sa douzième édition, vous propose un **Infosmoy** particulièrement agréable. Bonne lecture à tous.

Je ne peux terminer ce mot du Maire sans avoir une pensée pour Michel LECLERC, Conseiller Municipal et ancien Maire d'OSMOY, qui vient de perdre son épouse, Marie-Claude, en novembre dernier. Le Conseil Municipal lui adresse ses sincères condoléances.

Le Maire,
Joël DURAND

LA MAIRIE VOUS INFORME...



➤ Aménagements de sécurité sur la commune

Lors de sa séance du 20 octobre 2015, le Conseil Municipal a voté le projet de sécurisation des abords de l'école et de la Mairie dont les aménagements envisagés sont les suivants :

- Pose de barrières de sécurité fixes et amovibles le long de la RD 130 (place de la Mairie)
- Pose d'une signalisation verticale lumineuse dans les deux sens de circulation de la RD 130
- Réfection de la signalisation horizontale (marquages au sol)
- Réfection de la voirie devant la mairie et l'école (enrobés)
- Pose de deux candélabres aux extrémités de la place de la Mairie.

La totalité du projet s'élève à environ 78 186 € (dont 13 031 € de TVA). Des subventions, notamment du Conseil Départemental des Yvelines, doivent être accordées à la municipalité pour un total de 54 698 € portant ainsi la part communale du projet à financer à 23 488 € auxquels s'ajoutent les frais d'accompagnement du groupe JSI estimés à environ 5 000 €.

Le démarrage des travaux n'est pas encore arrêté mais vous serez informés des nuisances qui pourraient en découler.

➤ La TNT passe à la haute définition

A partir du 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition.

Ce passage à la HD va permettre aux foyers équipés d'une antenne râteau de recevoir les 5 chaînes aujourd'hui uniquement diffusées en haute définition. Mais attention, les foyers recevant la télévision par le satellite ou le câble doivent vérifier auprès de leur opérateur que leur décodeur est bien compatible HD.



Si votre téléviseur n'est pas en HD, il faudra vous équiper d'un décodeur avant le 5 avril sous peine de ne plus recevoir les programmes de télévision. Ce décodeur coûte environ 25 à 30 euros.

Un test simple permet de vérifier si votre téléviseur est en HD : il suffit de passer sur ARTE (chaîne 7 ou 57). Si vous voyez « **Arté HD** » à l'écran, vous n'avez pas besoin d'acquiescer de décodeur.

Pour les téléviseurs reliés à un décodeur TNT, assurez-vous qu'il est indiqué sur votre équipement « TNT HD ». Si ce n'est pas le cas, il vous faudra vous équiper d'un décodeur.

Ce qu'il faudra faire : si vous êtes correctement équipé, dès le 5 avril prochain, il faudra relancer la recherche automatique des chaînes sur votre téléviseur.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de l'Agence Nationale des Fréquences (ANF) en appelant le **09.70.81.81** ou sur le site **recevoirlatnt.fr**

➤ Information du SIEED

Le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des déchets de l'Ouest Yvelines dont notre commune dépend, a informé la Mairie que **le ramassage des déchets ménagers aura bien lieu les vendredi 25 décembre 2015 et 1^{er} janvier 2016**. Pensez à sortir vos poubelles la veille, merci.



➤ **Réouverture de la patinoire de MANTES-LA-JOLIE**

La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) a informé les communes de la réouverture de la patinoire située boulevard Georges Clémenceau à MANTES-LA-JOLIE le samedi 19 décembre 2015, suite à sa rénovation.



Toutes les informations sur : <http://www.carilis.fr/centre/mantes-en-yvelines>

➤ **Nouvel équipement dans le cimetière de la commune**

Afin de répondre aux attentes de personnes qui désirent être incinérées après leur décès, la municipalité a décidé d'installer un « **columbarium** » dans le cimetière communal et de l'agrémenter d'un « **jardin du souvenir** » où les proches peuvent se recueillir. **Le columbarium est un monument cinéraire destiné au dépôt des cendres d'un défunt.**

Installé depuis juin 2015, ce nouvel équipement a représenté une dépense pour la municipalité d'un montant de 5 660,40 euros TTC. Pouvant recevoir 8 urnes au total, il est principalement destiné aux habitants d'OSMOY, aux personnes décédées en dehors de la commune mais précédemment domiciliées sur la commune et aux non-résidents dont la famille possède une concession à OSMOY.

Lors de sa séance du 6 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement du cimetière en remplacement de celui en vigueur datant de 1988, ainsi que les tarifs des concessions.





➤ TRANSDEV vous informe sur les horaires 2015-2016 et les noms d'arrêts

Les horaires 2015-2016 sont disponibles sur notre site : www.transdev-idf.com
Depuis la page d'accueil, sélectionnez la ligne de votre choix pour les consulter.



D'autre part, un certain nombre d'arrêts bus ont été renommés :

- L'arrêt « Auteuil - Centre » devient « **Auteuil - Centre-Village** » (lignes 5 et 10)
- L'arrêt « Béhoust - Place de la Mairie » devient « **Béhoust Mairie** » (ligne 67)
- L'arrêt « la Queue - Rond-point des platanes » devient « **la Queue - 1 Route Nationale** » (lignes 2, 8 et 67)
- L'arrêt « La Queue – Coty Nationale » devient « **La Queue - Square Coty** » (lignes 8 et 9)
- L'arrêt « Mantes Eglise » devient « **Mantes - St Etienne** » (ligne 60)
- L'arrêt « Montainville Eglise » devient « **Montainville Village** » (ligne 13)
- L'arrêt « Montfort - Duchesse Anne » devient « **Montfort – Charles de Gaulle** » (ligne 10)
- L'arrêt « Thoiry - Les Bruyères » devient « **Thoiry – Porte St Martin** » (lignes 1, 5 et 10)

➤ Communiqué de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines

La campagne des avis d'impôt sur le revenu qui a débuté le 22 juillet 2015 avec la mise en ligne des premiers avis d'imposition est l'occasion de rappeler que depuis deux ans, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'usager la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- **son impôt sur le revenu** bien sûr, ainsi que ses **taxes d'habitation et foncières** avec le site impots.gouv.fr et l'appli smartphone « impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance) ;
- ses **amendes** avec le site amendes.gouv.fr et l'appli « Amendes.gouv » ;
- ses **produits locaux** avec tipi.budget.gouv.fr ;
- ses **timbres passport** avec timbres.impots.gouv.fr.

Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement dématérialisé est une réponse adaptée à notre volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire. La modernisation de la chaîne d'émission des produits locaux permet notamment un abondement plus rapide de la trésorerie de votre collectivité et une maîtrise des coûts de gestion.

Le chargé de communication
de la Direction départementale
des Finances publiques des Yvelines





➤ Communiqué de la Croix-Rouge Française



La Croix-Rouge Française vient d'ouvrir une antenne située 32 route d'Anet à HOUDAN destinée à des aides matérielles (alimentaires ou vestimentaires) ou des aides administratives.

Cette antenne est à votre disposition du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Par ailleurs, à la recherche de bénévoles, la Croix-Rouge Française vous encourage à appeler le 06.15.87.79.75.

➤ Information de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH)

Le site internet « Les échos » ont compilé les données de 300 zones d'emplois selon neuf critères comme la démographie, l'emploi, les revenus, etc. Chaque zone a été classée pour chacun des critères puis dans un classement général issu de la moyenne des neuf classements.

Les efforts conjugués de la CCPH et des communes membres dans tous les domaines aboutissent à ce que la région de Houdan soit classée 7ème sur 304 des villes où il fait bon vivre.

C'est une satisfaction que l'on parle du territoire sur le plan national et surtout que l'on puisse en recueillir les fruits.

Vous trouverez plus de détails sur le lien internet :

<http://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/021154921859-ou-fait-il-bon-vivre-en-france-1137323.php#xtor=CS1-25>

➤ Information de la Mairie de SEPTEUIL – Chemin des Arts

Vous êtes artiste, créateur, artisan, auteur, illustrateur... amateur ou professionnel... Vos œuvres résultent d'une technique, d'un savoir-faire particulier et d'une démarche artistique forte ? Vous souhaitez exposer dans un lieu convivial et entièrement dédié à l'art et à la création ?

Vous êtes les bienvenus au « Chemin des arts », une manifestation libre d'accès avec différents lieux d'exposition afin de représenter les divers domaines artistiques. L'événement bénéficie d'une communication forte sur différents supports (affichage, Internet, presse...).

L'objectif est multiple : mettre en place des expositions interactives, créer des rencontres et échanges entre artistes, mais aussi entre artistes et visiteurs, mettre en avant les talents locaux, toutes générations confondues, faire découvrir ou redécouvrir Septeuil sous un jour nouveau

Des animations de rues sont également prévues pour rendre la manifestation encore plus attractive et joyeuse.

Pour vous inscrire, téléchargez le dossier d'inscription sur le site : **<http://lechemindesarts.jimdo.com/>**

Après l'avoir rempli et signé, merci de bien vouloir nous le retourner, accompagné de l'ensemble des éléments demandés **avant le 1er février 2016.**

Par courrier postal : COMi7 – Mairie de Septeuil - 6 place Louis Fouché -78790 Septeuil

Par e-mail : **lechemindesarts@orange.net**

Pour plus d'informations, contactez le 06.09.93.10.37.

Tout dossier incomplet sera refusé. Merci de votre compréhension.

UN PEU DE NOTRE PASSÉ

Dans l'**Infosmoy** n° 11 de juin dernier, je vous indiquais que tous les Maires d'OSMOY avaient été identifiés depuis la création de la municipalité grâce à la consultation des registres communaux. Cependant, je me suis aperçue qu'il manquait un mandat entre 1830 et 1837. Une seconde vérification des registres s'est donc avérée indispensable me permettant ainsi de corriger quelques erreurs entre 1808 et 1837. En espérant que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

Réjane SIMONEAU
Conseillère Municipale

Mandat	Nom et Prénom du Maire
1790/1791	JONOT Charles François
1791/1792	PIGNOT Charles Alexandre
1792/1794	PETIT Jean
1794/1801	DUCLOS Jacques
1801/1808	DUPAIN Claude
1808/1826	FLEURY Pierre
1826/1830	FLEURY Pierre Joseph
1830/1837	FLEURY Pierre Henry
1837/1842	GONCE Jacques Gilles
1842/1844	FLEURY Pierre Henry
1844/1850	DUPAIN Antoine Séraphin
1850/1852	DUCLOS Gilles
1852/1854	GOSSIOME Maxime
1854/1857	GUILLEMIN Prudent
1857/1860	BELLAN Eugène Edouard
1860/1865	DUPAIN Antoine Séraphin
1865/1881	DUCLOS Eugène Alexis
1881/1884	LEROY Zéphyr Pierre
1884/1886	DUPAIN Edouard
1886/1891	DUCLOS Eugène Alexis
1891/1896	JONOT Faldoni
1896/1900	DUCLOS Charles
1900/1903	DARD Charles-René (baron)
1903/1922	GOSSIOME Augustin
1922/1937	GIBERT Prosper
1937/1959	MICHEL René
1959/1971	DUPAIN Maurice
1971/1982	MICHEL Maurice
1982/1995	BRUYANT Lucien
1995/2001	MICHEL Claude
2001/2008	BONGAGE Jean
2008/2014	LECLERC Michel
2014/----	DURAND Joël





Partageons à présent le **3^{ème} registre communal** (1850/1875).

Dans une **séance du 1^{er} septembre 1850**, le Conseil Municipal accepte que la commune prenne à ses frais l'entretien de l'horloge de l'église, à la demande de M. DESSALLE, propriétaire à OSMOY, qui l'a offerte à la commune.



Dans cette même délibération, il est voté le renouvellement du bail contracté entre la commune et le sieur CHARPENTIER, d'une maison d'école et de mairie sise au Moutier, « qui continuera à partir du 1^{er} janvier 1852 jusqu'au 1^{er} janvier 1861. »

Lucien BRUYANT, ancien Maire d'Osmoy, m'a confirmé qu'il s'agit de la maison en briques rouges située chemin à Dramard, la dernière maison à droite avant les champs.

Dans le second registre de 1836 à 1850 (**Infosmoy** n° 11), je vous parlais d'un procès intenté contre des habitants et contre le Maire, mais l'objet de ce litige n'était pas indiqué. Il semble, dans une **délibération du 29 décembre 1850**, qu'il s'agisse d'un contentieux entre un habitant, M. BOUQUET, et notamment la commune à laquelle il reproche qu'elle lui a « ravi » une certaine partie de terrain et l'a incité, par « intimidation » à effectuer un bornage de sa parcelle située le long d'un chemin vicinal. Un procès a également été intenté par M. BOUQUET contre des « vieillards octogénaires » qui ont confirmé que le chemin vicinal était de la même largeur qu'avant le bornage. En conséquence, le Conseil Municipal a refusé de céder un terrain à l'individu « qu'elle ne croit pas lui devoir. »

Dans le second registre, il avait été voté, dans une séance du 10 septembre 1849, l'installation de tuyaux en grès visant à desservir la commune avec l'eau de la fontaine Perreuse et de la fontaine Notre Dame de Pitié. Dans une **séance du 23 mai 1852**, le Conseil Municipal prend acte de la fin des travaux : « La pose des tuyaux en grès servant à amener l'eau de la Perreuse à Osmoy, ainsi que les bassins d'eau potable, les lavoirs, enfin les travaux dans leur ensemble, sont reçus aujourd'hui par le Conseil Municipal d'Osmoy. »

Dans la **séance du 23 mai 1852**, il a été voté une aide d'un montant de 30 francs allouée, à la demande du Préfet, à un ancien militaire qui a « servi dignement son pays et réduit aujourd'hui par une grave maladie dans un état misérable. » Il est précisé que cet individu a fait « la campagne de Rome, l'expédition du Var et une campagne en Afrique. »

En **août 1854**, le Conseil Municipal doit voter la somme de 50 francs pour « la possession d'un buste de sa Majesté l'Empereur afin d'en faire l'ornement de l'école. » S'agissant d'une simple reproduction en plâtre, le Conseil Municipal a voté la somme de 25 francs, privilégiant ses dépenses pour la réparation des chemins vicinaux.



Cependant, le **18 novembre 1855**, le Conseil Municipal prend acte de la donation de 10,75 francs par M. Antoine Firmin DESSALLE pour l'acquisition de ce buste, heureux bienfaiteur pour la commune d'OSMOY.



Dans sa **séance du 8 juin 1856**, le Conseil Municipal vote « la somme de 20 francs pour être employée à célébrer la fête du baptême de son altesse le Prince Impérial. »

Napoléon Eugène Louis Jean Joseph Bonaparte, Prince Impérial, est né le 16 mars 1856, au palais des Tuileries. Il est l'héritier de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie. Il doit devenir le futur Napoléon IV. Pour la naissance du Prince qu'on appellera Eugène-louis Napoléon, la ville de Paris lui offre un berceau aux armes de l'Empire.

Le 14 juin 1856, le Prince Impérial est baptisé en grande pompe à Notre Dame de Paris. Napoléon III dira de la cérémonie et des réjouissances qui s'en suivirent : « Un tel baptême vaut bien un sacre... »

Lors d'une campagne militaire en Afrique, il meurt sous les 17 coups de sagaies des zoulous le 1^{er} juin 1879 à l'âge de 23 ans.



Le **16 novembre 1856**, le Conseil Municipal vote une dépense d'ordre religieuse pour l'achat d'un calice pour 70 francs, un ornement rouge pour 40 francs, 3 livres de chants pour 15 francs, un missel pour 22 francs, une burette pour 3 francs.

Le **7 mars 1875**, sollicité par le Sous-Préfet de MANTES, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser la commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU à créer une foire aux bestiaux les lundi et mardi de Pâques :

« Considérant qu'au point de vue agricole une foire aux bestiaux à Neauphle-le-Château ne pourrait qu'être utile à la commune d'Osmoy. »

Dans une **séance du 4 juillet 1875**, « le Maire expose qu'en ce moment toutes les communes et tous les habitants de la France luttent de générosité et de dévouement pour secourir nos malheureux concitoyens du Midi, inondés par la crue subite de la Garonne et de l'Adour, que l'humanité et le patriotisme nous font un devoir d'inciter ce noble élan de solidarité, le Conseil Municipal déclare voter la somme de trente francs. »



Dans sa **séance du 28 novembre 1875**, le Conseil Municipal vote la somme de 20 francs pour acquérir, pour l'école communale, un globe terrestre et un compendium.

Le compendium était une collection d'instruments de mesure représentatifs du système métrique. On y trouvait par exemple un mètre pliant, une chaîne d'arpenteur, un décimètre cube démontable, une balance de Roberval, des masses en fonte et en laiton...



La construction de la maison d'école et mairie (devenue la mairie d'aujourd'hui)

Dans ce 3^{ème} registre, on trouve plusieurs délibérations relatives à la construction d'une maison d'école et mairie, notamment :

Dans sa **séance du 17 août 1868**, le Conseil Municipal prend acte de la promesse de vente par M. DUCLOS (adjoint municipal) au bénéfice de la commune d'OSMOY, d'un terrain de 7 ares 80 centiares situé lieudit « chemin du Moutier », au prix de 70 francs l'are, soit un montant total voté de 546 francs.

Dans sa **séance du 14 juillet 1873**, le Conseil Municipal vote un excédent de dépenses de 78,96 francs représentant la différence entre le devis des travaux et le coût réel de leur réalisation. Dans cette même délibération, il est indiqué que lecture est faite du procès-verbal de réception définitive des travaux en date du 28 avril 1873.

Plaintes des habitants

A la fin de ce 3^{ème} registre sont enregistrées des plaintes des Osmoyens dont voici des extraits :

« ...la dame MARIGNY, journalière, nous a déclaré que vers 10h30 du matin, alors qu'elle était absente, on s'est introduit chez elle et qu'on lui a volé 10 francs dans son armoire. Ces 10 francs se trouvaient dans un porte-monnaie renfermant environ une somme de 60 francs. »

Un voleur plutôt sympathique puisqu'il n'a pas pris toute la somme d'argent. Etonnant !

« ...le sieur MICHEL Stanislas, cultivateur, demeurant à OSMOY, lequel nous a déclaré qu'on lui a enlevé une herse en fer, d'une valeur de 25 francs. Cette herse était depuis quelques temps à l'abri sous un pommier appartenant à M. FIERE Raphaël, situé dans une de ses propriétés lieudit les Prévosts Royaux, terrain d'Osmoy. »

« ...le sieur MARCHAND Apollon, ouvrier en peignes demeurant en notre commune, lequel nous a déclaré qu'il a confié à M. DEMOUY Gustave, horloger à Orgerus, canton de Montfort l'Amaury (Seine et Oise), un mouvement de pendule qui avait besoin d'une réparation. Attendu que le sieur DEMOUY a quitté Orgerus sans donner connaissance de son nouveau domicile et qu'il a emporté ledit mouvement de pendule, nous avons rédigé la présente plainte... »

« ...le sieur BARAT Denys Victor lequel nous a déclaré qu'on lui a abattu et enlevé un arbre dans un de ses bois lieudit le Clos Osé. Cet arbre pouvait fournir un mètre cube de bois de chauffage. »

« ...Mme BIGNAULT Esther, veuve, laquelle nous a déclaré qu'on lui a dérobé un cheval d'une valeur de 600 francs, de couleur rouge ayant la crinière noire et une étoile blanche sur le front, âgé d'environ 7 à 9 ans, haut de 1m50 et de race bretonne. »

« ...le nommé JONOT Faldoni, lequel nous a déclaré qu'on s'est introduit chez lui et qu'on lui a enlevé 12 poules et une dinde. »

« ...M. GOSSIOME nous a déclaré qu'on lui avait enlevé un arbre dans son bois du Rottoir. Cet arbre peut avoir une valeur de 7 à 8 francs. »

« ...le sieur MARQUET Jean Baptiste, cultivateur en cette commune, lequel nous a déclaré qu'il lui a été pris dans son jardin clos d'une haie, donnant sur le chemin de Saint-Martin, 3 artichauts. »

« ...le sieur HAPPE Armand, peigneur demeurant en cette commune, lequel nous a déclaré qu'il lui a été pris 2 potirons dans son jardin tenant à sa maison. »

MOMENTS DE DÉTENTE

Quiz sur les phobies



1) Comment se nomme la peur des araignées ?

- L'araignophobie L'arachnophobie L'acarophobie

2) Que désigne l'ophiophobie ?

- La peur de devenir fou La peur de la mort subite La peur des serpents

3) Quelle est la définition de l'agoraphobie ?

- La peur de la foule La peur des espaces découverts La peur des espaces confinés

4) Comment s'appelle la peur du noir ?

- La noctophobie La nyctophobie La nigerophobie

5) Que désigne la triskaïdékaphobie ?

- La peur du chiffre 3 La peur du chiffre 13 La peur du nombre 666

6) Que désigne l'aérodromophobie ?

- La peur de manquer d'air La peur de tomber dans le vide La peur de l'avion

Les mots à découvrir sur le thème de Noël

Noël est l'un de ces moments, c'est certain !	M			I	Q				
Nous préférons tous ce qu'il y a dedans	E		B			L		G	
Les vitrines des magasins le sont joliment	I		L				N		S
Elle est particulièrement adressée au père Noël	L			T					
Un Noël blanc permet de la sortir	L			E					
On s'y rend à minuit	E				S				
Toutes les attentions de nos proches le sont	U			Q			S		
Ils véhiculent le père Noël dans sa tournée	R		N						
On en passe une excellente le soir de Noël	S			R					
Il faut penser à les souhaiter meilleurs	V				X				
Les maisons en sont remplies	O	R		E			N		S
Ils sont les premiers gâtés à Noël	E			N					
C'est plus sympa que les cadeaux le soient	U		I		S				
Il pourrait faire l'objet d'un cadeau original	X			P	H		N		
Il faut en avoir au moment de passer à table	A		P				T		
C'est la plus belle que l'on met au réveillon	T			U					
La couleur la plus répandue à Noël	O								
Ils font partie des us et coutumes	U			G					
C'est un symbole incontournable de Noël	S				N				



Quizz sur le thème de Noël pour les enfants



Coucou, c'est moi, le lutin du Père-Noël. Tous les enfants du monde savent qui est le père-noël, c'est lui qui dépose les jouets au pied du sapin le 25 décembre. Mais le connais-tu si bien que cela ? Amuse-toi à répondre à ce petit questionnaire. Joyeux Noël.

1) Quelles sont les deux couleurs des habits du père-noël ?

- Blanc Vert Rouge

2) Comment se déplace le père-noël ?

- En avion En traîneau tiré par des rennes A dos de chameau

3) Que met le père-noël à ses pieds pour avoir bien chaud ?

- Des tongs de plage des chaussons Des bottes fourrées

4) Qui aide le père-noël à préparer les cadeaux ?

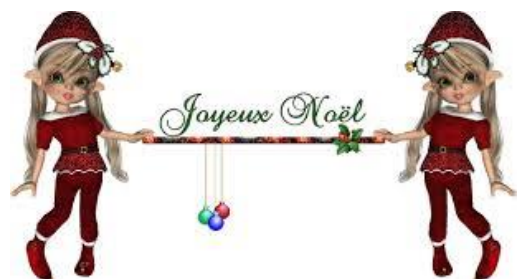
- Des lutins Des ours polaires Des chiens

5) Quelle est l'activité préférée du père-noël ?

- Regarder la télévision Faire des gâteaux à la crème Distribuer des jouets

6) Où habite le père-noël ?

- Dans le désert africain En Bretagne Au pôle Nord



COTÉ CUISINE

Bûche de Noël mousse au chocolat pour 8 personnes

Préparation du biscuit (génoise) :

- 4 œufs
- 120 gr. de sucre
- 100 gr. de farine
- 1 pincée de sel
- 2 sachets de sucre vanillé de Madagascar



- Préchauffer le four à 210° (thermostat 7)
- Sur la plaque « lèchefritte », mettre une feuille de papier sulfurisé beurrée et légèrement farinée
- Séparer les blancs des jaunes d'œufs et les monter en neige très ferme avec une pincée de sel
- Dans un saladier, fouetter vivement les jaunes d'œufs avec le sucre vanillé et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse
- Ajouter la farine, mélanger, puis incorporer délicatement les blancs d'œufs montés en neige
- Étaler la pâte sur la feuille de papier sulfurisé de façon uniforme (pas plus d'un cm de hauteur)
- Faire cuire 10 minutes (la pâte ne doit pas être colorée)
- Après cuisson, la poser délicatement sur un torchon humide et retirer le papier sulfurisé.
- Rouler ensemble la pâte et le torchon en serrant très fort et laisser refroidir à température ambiante.



Préparation de la mousse au chocolat :

- 4 œufs
- 100 gr. de crème fraîche épaisse
- 1 pincée de sel
- 100 gr de chocolat noir
- 2 sachets de sucre vanillé de Madagascar
- 1 cuillère à soupe de sucre glace
- Au bain marie, faire fondre le chocolat noir. Hors du feu, y ajouter la crème fraîche
- Séparer les blancs des jaunes d'œufs et les monter en neige très ferme avec une pincée de sel et une cuillère à soupe de sucre glace
- Fouetter vivement les jaunes d'œufs avec les 2 sachets de sucre vanillé puis mélanger avec le chocolat fondu
- Incorporer délicatement les blancs en neige et réserver au frais minimum 4 heures.

Montage de la bûche :

- Dérouler délicatement la génoise puis la tapisser de 3 quarts de mousse au chocolat
- Rouler doucement la bûche sans trop serrer
- Couvrir la bûche roulée avec le reste de la mousse au chocolat.
- Couper les deux extrémités et les poser sur la bûche en décoration. Avec une fourchette, faire des stries puis décorer à votre souhait (sûcre glace, personnages de Noël...)



ÉTAT-CIVIL

➤ NAISSANCES

- ✦ MORIZE Lucas (le 09/08/2015)
- ✦ REVEILLON KOLAR Mila (le 22/09/2015)
- ✦ OUDOT DE DAINVILLE Morgane (le 22/10/2015)
- ✦ FRACZKOWSKI Léna (le 04/11/2015)



➤ DÉCÈS

- ✦ AMBLOT Marie-Claude épouse LECLERC Michel (le 19/11/2015)

➤ NOUVEAUX ARRIVANTS

- ✦ MORIZE Jérémy et LAMORIN Florence (17 chemin de la Mare à Jean)
- ✦ FRACZKOWSKI Andrzej et KALUZNIAK Agnieszka (13 chemin du Pré Clos)

AGENDA – DATES À RETENIR

➤ Présentation des vœux du Maire et accueil des nouveaux arrivants :

Samedi 9 janvier 2016 à 15h00 dans la salle polyvalente.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET DE LA PLUS GROSSE CITROUILLE

La Commission Jeunesse, Sports et Loisirs a le plaisir de vous annoncer les gagnants des deux concours organisés cette année.

➤ La plus belle maison fleurie

C'est M. Jacques ERAGNE qui a remporté ce concours et qui a reçu un bon cadeau de 50 €. Nous le félicitons et le remercions pour sa participation.



➤ La plus grosse citrouille ou potiron

Nous remercions M. Laurent DURAND qui a remporté un bon cadeau de 30 € pour avoir présenté le plus gros potiron d'un périmètre de 152 cm. Bravo et merci.





➤ Offices religieux

- ✧ **Eglise St Cloud** : messe à 9h30 le 3^{ème} dimanche de chaque mois d'octobre à mars.
- ✧ **Chapelle Notre Dame de la Pitié** : pèlerinage en septembre.

Pour toute démarche religieuse, s'adresser à la Paroisse de SEPTEUIL :

- ✧ Père VU-THE-KY (14 place de l'Eglise 78790 SEPTEUIL ☎ 01.30.93.40.46)

➤ Ramassage des déchets verts (à sortir la veille uniquement)

- ✧ Tous les lundis : **du lundi 4 avril au lundi 19 décembre 2016**

Le retrait des sacs « déchets verts » se fait à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels rappelés à la fin de votre **Infosmoy**.

➤ Ramassage des ordures ménagères et recyclables

- ✧ **Tous les vendredis**

➤ Ramassage des encombrants

- ✧ **Vendredi 13 mai 2016**
- ✧ **Jeudi 24 novembre 2016**



➤ Déchèterie de Garancières, de Boutigny-Prouais, Houdan et Méré

Nous vous rappelons que vous pouvez avoir accès aux déchèteries aux jours et heures suivants, sur **présentation impérative d'une carte délivrée gratuitement par votre Mairie et de votre carte d'identité** : (<http://www.sieed.fr>)

DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAIS - 28410 Lieu dit Les Jons - Au croisement RD 305 - RD 101	&	DECHETERIE DE HOUDAN - 78550 Route d'Anet - Voie communale n°2
DECHETERIE DE GARANCIERES - 78890 29 bis rue de la Gare - Parking d'Intermarché	&	DECHETERIE DE MERE - 78490 Chemin rural n°11 - Route de la Bardelle Derrière la gare - Direction Vicq
LUNDI : FERMETURE MARDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h MERCREDI - JEUDI : fermée VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h DIMANCHE : 9h - 13h		LUNDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h MARDI : FERMETURE MERCREDI - JEUDI : fermée VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h DIMANCHE : 9h - 13h

➤ Recensement des jeunes

Les jeunes doivent venir se faire recenser à la Mairie au plus tard un mois après leur **16^{ème} anniversaire**, et fournir les pièces suivantes :

- ✧ Carte nationale d'identité
- ✧ Justificatif de domicile
- ✧ Livret de famille

RÉSULTATS DES JEUX

Quiz sur les phobies

- 1) Comment se nomme la peur des araignées ? L'arachnophobie
- 2) Que désigne l'ophiophobie ? La peur des serpents
- 3) Quelle est la définition de l'agoraphobie ? La peur des espaces découverts
- 4) Comment s'appelle la peur du noir ? La nyctophobie
- 5) Que désigne la triskaïdékaphobie ? La peur du chiffre 13
- 6) Que désigne l'aérodromophobie ? La peur de l'avion



Les mots à découvrir sur le thème de Noël

Noël est l'un de ces moments, c'est certain !	M	A	G	I	Q	U	E			
Nous préférons tous ce qu'il y a dedans	E	M	B	A	L	L	A	G	E	
Les vitrines des magasins le sont joliment	I	L	L	U	M	I	N	É	E	S
Elle est particulièrement adressée au père Noël	L	E	T	T	R	E				
Un Noël blanc permet de la sortir	L	U	G	E						
On s'y rend à minuit	E	G	L	I	S	E				
Toutes les attentions de nos proches le sont	U	N	I	Q	U	E	S			
Ils véhiculent le père Noël dans sa tournée	R	E	N	N	E	S				
On en passe une excellente le soir de Noël	S	O	I	R	É	E				
Il faut penser à les souhaiter meilleurs	V	O	E	U	X					
Les maisons en sont remplies	O	R	N	E	M	E	N	T	S	
Ils sont les premiers gâtés à Noël	E	N	F	A	N	T	S			
C'est plus sympa que les cadeaux le soient	U	T	I	L	E	S				
Il pourrait faire l'objet d'un cadeau original	X	Y	L	O	P	H	O	N	E	
Il faut en avoir au moment de passer à table	A	P	P	E	T	I	T			
C'est généralement la plus belle que l'on met	T	E	N	U	E					
La couleur la plus répandue à Noël	O	R								
Ils font partie des us et coutumes	U	S	A	G	E	S				
C'est un symbole incontournable de Noël	S	A	P	I	N					



Quiz sur le thème de Noël pour les enfants

- 1) Quelles sont les deux couleurs des habits du père-Noël ? Blanc et rouge
- 2) Comment se déplace le père-Noël ? En traîneau tiré par des rennes
- 3) Que met le père-Noël à ses pieds pour avoir bien chaud ? Des bottes fourrées
- 4) Qui aide le père-Noël à préparer les cadeaux ? Des lutins
- 5) Quelle est l'activité préférée du père-Noël ? Distribuer des jouets
- 6) Où habite le père-Noël ? Au pôle Nord

COMITÉ DE REDACTION



Pour toute proposition de sujet ou demande d'information, vous pouvez contacter le Comité de Rédaction en déposant une enveloppe à son attention en Mairie ou en écrivant à Infocom.osmoy78@gmail.com



Horaires d'ouverture de la Mairie au public et coordonnées :

- Le mercredi de 14h00 à 19h00
- Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Téléphone : 01.34.87.23.67 Fax : 01.34.87.27.49
Mail : mairie.d.osmoy@wanadoo.fr

Rappel :

L'**Infosmoy** peut vous être adressé par mail. Pour cela, il suffit de le demander à :
Infocom.osmoy78@gmail.com, en laissant votre nom, adresse et adresse mail.

Réalisé par **Réjane SIMONEAU**, imprimé et assemblé en Mairie,
infocom.osmoy78@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.